

Conakry, le 04 février 2024

N/réf : 22/DG-ONFPP/02/2025

AVIS GENERAL DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

- 1- Dans le cadre de l'exécution de son budget annuel 2025, l'Office National de Formation et de Perfectionnement Professionnels (ONFPP) envisage de passer les marchés de travaux, fournitures et prestations intellectuelles.
- 2- L'Office National de Formation et de Perfectionnement Professionnels lance un avis général de passation des Marchés Publics, conformément à l'article 20 du code des Marchés Publics à l'intention des candidats potentiels qui ne sont pas concernés par l'un des cas d'inéligibilités prévus à l'article 64 du même code.
- 3- **Au titre des marchés des travaux :**
 - Travaux de construction du siège de l'Office National de formation et de Perfectionnement Professionnels (ONFPP).
- 4- **Au titre des Marchés de fournitures et de prestations de services courants :**
 - Entretien de Matériels et mobiliers de bureau (AOON) ;
 - Fourniture de la connexion internet haut débit au siège de l'ONFPP en accord-cadre (AOON) ;
 - Nettoyage des locaux du siège de l'ONFPP en accord-cadre (AOON) ;
 - Gardiennage pour le siège de l'ONFPP en accord-cadre (AOON) ;
 - Recrutement d'une entreprise de Location de véhicules (AOON) ;
 - Entretien des immobilisations du siège et des différentes antennes de l'ONFPP en accord-cadre (Climatiseurs ; électricité ; ascenseur ; Plomberie...) en (AOON) ;
 - Achat des équipements de protection individuelle (EPI) pour la formation des apprenants de l'économie informelle (AOON) ;
 - Achat des kits pour les apprenants de l'économie informelle (Maçonnerie, plomberie, menuiserie, électricité...) (AOON) ;
 - Recrutement d'une entreprise pour la restauration des apprenants de l'économie informelle (AOON) ;
 - Achat de fournitures informatiques (Ordinateurs, imprimantes, disques durs externes...) pour le personnel de l'ONFPP (AOON) ;
 - Acquisition des équipements pour les centres de formations (ERAM, CFP, ENAE...) pour assurer la formation des apprenants ;
 - Achat des matières d'œuvres pour les formations des apprenants de l'économie informelle ;
 - Achat de Matériels et Mobiliers de Bureau (AOON) ;
- 5- **Au titre des marchés de prestations intellectuelles :**
 - Recrutement d'un cabinet pour les études, la supervision et le suivi des travaux de construction du siège de l'ONFPP.

6- Au titre des demandes de cotation :

a- Fournitures et Prestations courantes :

- Achat de petits Matériels de bureau (DC) ;
- Recrutement d'un prestataire pour l'entretien des matériels informatiques (DC) ;
- Recrutement d'un prestataire pour les impressions divers (DC) ;
- Recrutement d'une entreprise pour l'entretien de Matériels et mobiliers de bureau (DC) ;

b- Prestations intellectuelles :

- Recrutement d'un cabinet pour le paramétrage du logiciel Odoo avec prise en main des RH et Comptables (AMI) ;
 - Recrutement d'un cabinet pour une étude d'impact de la Formation continue sur les Entreprises (AMI) ;
 - Recrutement d'un cabinet pour une étude d'impact de la Formation Apprentissage sur les collectivités locales (AMI) ;
 - Recrutement d'un cabinet pour la réalisation des études sectorielles des branches professionnelles de l'économie formelle (AMI) ;
 - Recrutement d'un cabinet pour la réalisation des études sectorielles des branches professionnelles de l'économie informelle (AMI) ;
 - Recrutement d'un cabinet pour accompagner l'ONFPP dans le processus de certification ISO 9001 (AMI) ;
 - Recrutement des cabinets habilités pour la formation des cadres des entreprises de l'économie formelle (AMI) ;
 - Recrutement des écoles, centres de formations Professionnels et consultants individuels pour la formation dans les métiers de l'économie informelle dans toutes les régions de la Guinée (AMI).
- 7- Les candidats intéressés peuvent obtenir les informations supplémentaires auprès du service passation des marchés publics de l'Office National de Formation et Perfectionnement Professionnels (ONFPP) Téléphone : 622 30 11 70/ Email : procurement@onfpp.gov.gn
- 8- L'Office National de Formation et de Perfectionnement Professionnels (ONFPP) se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Avis Général de passation des Marchés, conformément aux dispositions de l'article 20 alinéa 2 du code des Marchés Publics.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Mesdames/Messieurs, l'expression de notre franche collaboration.

P/ Mohamed Lamine KEITA / PO

Madame la DGA



M. Aïssatou CAMARA